

Paris, le 26 février 2016

Etat d'urgence : bilan quantitatif des réclamations reçues par le Défenseur des droits

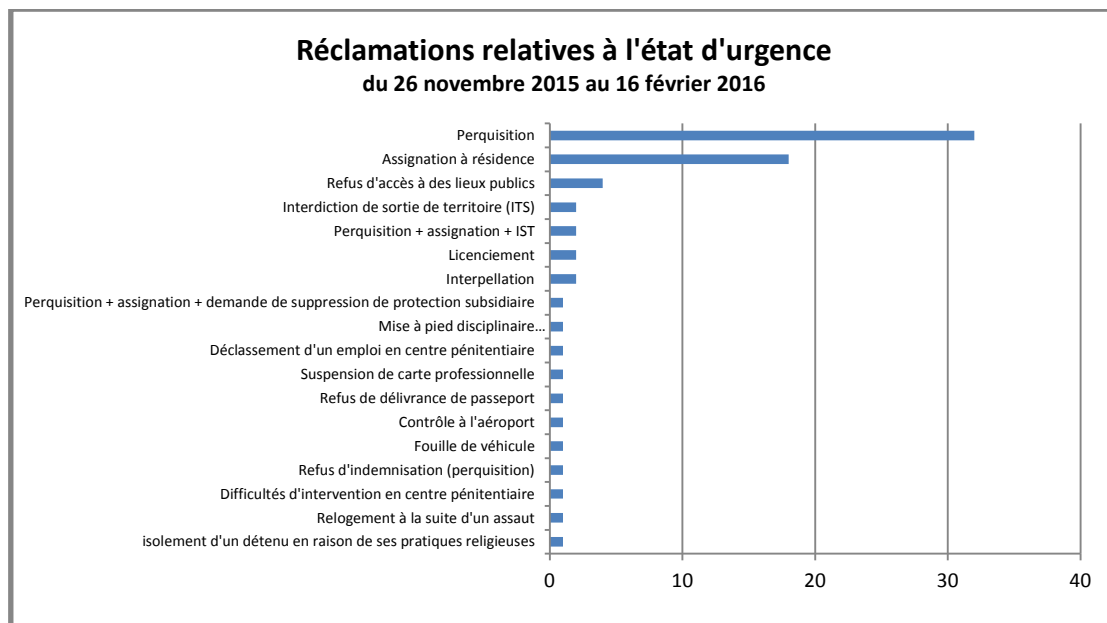
Entre le 26 novembre 2015 et le 23 février 2016, le Défenseur des droits a reçu **73 réclamations au total, dont :**

- 53 saisines concernant des mesures expressément prises au titre de l'état d'urgence :
 - 32 perquisitions ;
 - 18 assignations à résidence (parmi lesquelles 2 ont eu pour conséquence un licenciement et une perte des habilitations et agréments d'un coordinateur en sûreté aéroportuaire) ;
 - 2 perquisitions suivies d'une assignation à résidence et d'une interdiction de sortie de territoire ;
 - 1 perquisition suivie d'une assignation à résidence et d'une demande de suppression de protection subsidiaire.

- 20 saisines concernant des situations indirectement liées à l'état d'urgence et ayant :
 - Des conséquences professionnelles :
 - 1 réclamation relative à deux licenciements pour port de barbe ;
 - 1 licenciement survenu à la suite d'une perquisition du salarié ;
 - 1 mise à pied disciplinaire avec signalement d'un employeur en raison du surnom inscrit sur le casier de l'employé (Kalkal étant le nom d'un terroriste) ;
 - 1 suspension de carte professionnelle ;
 - 1 sanction disciplinaire d'un détenu (déclassement d'un emploi en centre pénitentiaire).

- Des conséquences sur la liberté d'aller et venir :
 - 4 refus d'accès à des lieux publics (dont l'exclusion d'une salle de cinéma, le refus d'accès à un collège d'une mère voilée ou encore le refus d'accès à un commissariat pour port de voile) ;
 - 2 interpellations (dont une dans le cadre de la COP21) ;
 - 2 interdictions de sortie de territoire ;
 - 1 contrôle à l'aéroport ;
 - 1 fouille de véhicule en violation du droit à la vie privée des passagers ;
 - 1 refus de délivrance de passeport ;

- Autres :
 - 1 réclamation relative aux difficultés d'intervention dans les établissements pénitentiaires ;
 - 1 réclamation relative au relogement de personnes à la suite de l'assaut de Saint-Denis ;
 - 1 refus d'indemnisation du préjudice matériel occasionné par une perquisition.
 - 1 réclamation relative à la mise en isolement d'un détenu en raison de ses pratiques religieuses (confiscation de son tapis et de ses livres de prière).



La majorité des réclamations reçues proviennent de la région d'Ile-de-France (23) et plus particulièrement des départements de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne. Les saisines émanent également des régions Provence-Alpes-Côte-D'azur (10), Nord-Pas-de-Calais (10), Auvergne-Rhône-Alpes (8), Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées (7), Aquitaine-Limousin (4), Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine (3), Centre-Val de Loire (3), Picardie (1), Normandie (1), Bretagne (1), Pays de Loire (1), et d'Outre-mer (1 réclamations de Guyane).

